



RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION

NOTE DE PRESSE

Port-au-Prince (Haïti), le 28 novembre 2025

Appel au respect de la Convention de Vienne en Haïti

Le Réseau haïtien des journalistes anti-corruption (RHAJAC) porte à l'attention des autorités compétentes des États-Unis d'Amérique et du Canada des informations faisant état de situations susceptibles de constituer des manquements aux principes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, de la part de certains de leurs représentants en Haïti.

Des déclarations publiques du conseiller-président Fritz Alphonse Jean, en date du 26 novembre 2025, évoquent des échanges de messages faisant référence aux ambassadeurs du Canada et des États-Unis, qui auraient exercé des pressions diplomatiques afin qu'il renonce à toute initiative visant à remplacer le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé.

Le 25 novembre, le conseiller affirme avoir été sanctionné par le Département d'État américain après avoir refusé de se plier à ces injonctions. Ces informations, si elles étaient avérées, pourraient soulever de sérieuses préoccupations quant au respect des principes de non-ingérence et de neutralité diplomatique.

Dans ce contexte, le RHAJAC sollicite respectueusement l'ouverture d'enquêtes administratives indépendantes par :

- les ministères des Affaires étrangères des États-Unis d'Amérique et du Canada ;
- le Département d'État des États-Unis, par l'intermédiaire de son Bureau de l'Inspecteur général, concernant M. Henry T. Wooster, chargé d'affaires, sans préjuger de sa responsabilité personnelle ;
- Affaires mondiales Canada et les instances disciplinaires compétentes, concernant M. André François Giroux, ambassadeur, sans préjuger de sa responsabilité personnelle.

Cette démarche vise à contribuer à la préservation de l'intégrité des relations diplomatiques, au respect de la souveraineté nationale et au maintien de la confiance du public.

Le RHAJAC précise que cette initiative est strictement institutionnelle et ne vise aucune personne à titre individuel. Il s'agit d'un appel au respect des normes diplomatiques internationales, dans l'intérêt de la transparence et de la confiance publique, conformément au principe de la présomption d'innocence.

Le RHAJAC réaffirme son engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de la défense de l'intérêt public.

Djovany Michel

Secrétaire général du RHAJAC

Pour authentification : rhajac.org

Contact presse : +509 4159 1359

